



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**VLA-AOP-TEC-202203-SPPDRJ**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGENIERIE CIVILE POUR LA CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSEE ET DES PONCEAUX DU RANG POINT-DU-JOUR NORD**

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance pour la réfection de la chaussée et des ponceaux du rang Point-du-Jour Nord, à L'Assomption.

#### **DOCUMENTS**

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-202203-SPPDSRJ**, à compter du **10 mars 2022**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [appelloffres@ville.lassomption.qc.ca](mailto:appelloffres@ville.lassomption.qc.ca), et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### **EXIGENCES**

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer la déclaration du soumissionnaire remplie et signée. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

#### **DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION**

Les soumissions devront être présentées dans deux (2) enveloppes identifiées « **Services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance pour la réfection de la chaussée et des ponceaux du rang Point-du-Jour Nord** ».

L'offre qualitative doit être transmise en un (1) exemplaire original papier et quatre (4) copie(s). L'offre financière doit être transmise en un (1) exemplaire original papier et quatre (4) copie(s). Les offres qualitative et financière doivent être transmises selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - Offre qualitative » et « Enveloppe B - Offre financière ».

L'ensemble des documents demandés, à l'exception du « Bordereau de prix », doit être soumis dans l'enveloppe A ou, si nécessaire, dans tout autre contenant identifié comme tel. L'enveloppe A ou le contenant qui en fait office (Offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission. Le « Bordereau de prix » doit être soumis dans l'enveloppe B (Offre financière).

Le soumissionnaire doit fournir, à l'intérieur de chacune des deux enveloppes portant respectivement les mentions « Enveloppe A - Offre qualitative » et « Enveloppe B - Offre financière », une (1) clé USB contenant une copie électronique identique des originaux papiers placés dans cette enveloppe. Cette clé USB doit être clairement identifiée, selon le cas, par la mention « Offre qualitative » ou « Offre financière ». La clé USB placée dans l'enveloppe A (Offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission.

Les enveloppes devront être déposées à la réception du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise rez-de-chaussée du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant **neuf heures trente (9 h 30), le 30 mars 2022**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 10 mars 2022.

André Boisvert  
Chef de division approvisionnement  
Services techniques et de l'environnement